

que le gouvernement déclare clairement qu'on ne fera pas revenir ces appareils sans qu'ils aient rempli leur mission.

Comme on le voit d'après les opinions exprimées par les nombreux jeunes qui sont venus au bureau du ministre l'autre jour et demeureront sur la colline du Parlement pendant la fin de semaine, le peuple canadien se préoccupe beaucoup de cette affaire. L'inquiétude de ces jeunes gens reflète celle de tous les Canadiens. Nous devons agir immédiatement, non pas la semaine prochaine ou celle d'après, mais immédiatement, aujourd'hui même.

M. Barney Danson (York-Nord): Monsieur l'Orateur, je serai bref. Mes collègues et moi sommes tout aussi inquiets, angoissés même, que les vis-à-vis. Néanmoins, ce n'est pas un débat ici qui réglera le problème. L'initiative envisagée par le gouvernement et que j'approuve, finira par le résoudre. Mais on ne saurait en dire autant des arguments, péremptoires ou non, que pourraient avancer les députés.

• (midi)

[Français]

M. André Fortin (Loibinière): Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas éterniser davantage ce débat. J'aimerais tout simplement citer rapidement deux auteurs qui font valoir la souveraineté de ce Parlement et l'importance, pour chaque député, de s'exprimer sur une question aussi importante que celle qui se pose à nous présentement, celle du Biafra. Voici:

Il importe que la majorité ne soit ni brutale ni tyrannique, qu'elle n'abuse pas de sa force pour aller de l'avant, sans tenir compte des minorités respectables qu'elle rencontre sur sa route.

C'est un peu le problème du Biafra et du Nigéria.

La loi ne doit pas être la manifestation d'une volonté aveugle, «elle est avant tout, dit M. Esmein —un auteur bien connu,— une règle de justice et d'intérêt public.»

Voilà pourquoi je n'arrive pas à comprendre l'attitude du président du Conseil privé (M. Macdonald), qui se réfugie derrière des lois pour brimer la souveraineté de ce Parlement, alors qu'on sait bel et bien que le gouvernement prend des décisions au sujet du Biafra et du Nigéria sans tenir compte des délibérations du comité, voire même qu'il en a pris avant que ledit comité se réunisse.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

A partir de ce stade, monsieur l'Orateur, je crois qu'il est d'importance vitale, d'urgence nationale et même internationale que ce Parlement souverain soit saisi de cette question. Puisque le gouvernement veut bien rendre des comptes à ce Parlement, le Parlement doit donc être saisi de la question.

[Traduction]

M. l'Orateur: Je remercie encore une fois les députés qui ont participé au débat. De toute évidence, il est très difficile de trancher la question qui, je le sais, touche un sujet de haute importance et de vive inquiétude pour tous les députés.

Le député de Greenwood a fort bien défendu sa motion et s'est vu appuyer d'excellente façon par d'autres députés. Le député d'Egmont a rappelé à la présidence le commentaire 100(i) de Beauséjour qui est tout à fait pertinent. Toutefois, comment ne pas tenir compte du fait que, vu son importance particulière et son caractère pressant, toute l'affaire biafro-nigérienne a été déferée à un comité spécial. Comme des députés l'ont rappelé, le comité siège en ce moment, et je suppose qu'il est en mesure d'étudier l'aspect spécial du problème qu'a soulevé le député de Greenwood dans son intervention.

Normalement, je ne me contenterais pas de refuser un débat comme celui que la motion demande pour la simple raison qu'un comité parlementaire s'en occupe, mais la situation est essentiellement différente dans ce cas-ci, du fait que la Chambre a exprimé la volonté expresse qu'un comité spécial examine la question du Nigéria et du Biafra.

Elle a ainsi exercé sa suprématie. La Chambre a décidé que c'était la chose à faire, et je trouve extrêmement difficile de ne pas tenir compte du fait qu'elle a spécialement chargé le comité d'étudier, somme toute, la question soulevée par le député de Greenwood.

Un des buts principaux d'un débat tenu en vertu de l'article 26 du Règlement est de permettre aux députés d'obtenir des rapports ou de recommander au gouvernement d'adopter des mesures précises. Les députés, me semble-t-il, l'ont fait de manière efficace. Il est évident que le débat a dépassé les limites permises aux termes de la procédure dans un débat de ce genre, alors que les propos doivent être restreints particulièrement au caractère pressant du débat plutôt qu'à celui de l'affaire même. Les députés, notamment l'auteur de la motion, le député de Greenwood, à mon humble avis, ont quelque peu dépassé